



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Le Mans le 12 septembre 2019

**Paiement de l'impôt 2018 :
la date limite est décalée du 16 au 18 septembre 23h59**

La Direction départementale des Finances publiques de la Sarthe informe les contribuables qui ont un montant d'impôt sur les revenus 2018 à payer qu'ils bénéficient d'un délai supplémentaire de deux jours pour le faire.

Contacts presse : Service communication – DDFIP SARTHE – Tél : 02 43 43 58 03 / 58 06 / 68 12

